

Bélarus : importation non conventionnelle de produits de consommation polonais

Description

Placé sous sanctions européennes depuis des années, le Bélarus pratique des mesures de contournement de l'embargo : des produits alimentaires (thé, café, épices, chocolat, confiseries...) de grandes enseignes polonaises comme Biedronka se retrouvent régulièrement sur les étals des marchés locaux, où ils sont revendus à des prix bien supérieurs. Un paquet de boisson cacaotée est par exemple revendu trois fois le prix de départ (de 14 zlotys en Pologne à l'équivalent de 45 zlotys au Bélarus) et les mêmes paquets de bonbons de la marque Haribo passent de 5 à 13,5 zlotys entre le magasin Biedronka et le marché de la ville de Hrodna, près de la frontière polonaise.

Des journalistes polonais ont enquêté pour comprendre comment ces produits traversaient la frontière. Ils ont découvert que les transferts étaient effectués par de simples particuliers faisant office de transporteurs, missionnés par des entrepreneurs bélarusses. Ces derniers leur commandent pour 15 à 25kg de marchandises et, une fois, le transfert réalisé, s'occupent de la détaxe auprès des autorités locales, parfois en faisant appel à une personne spécialisée qui empoche une commission (6 à 7 %).

Ces importations sont rendues possibles par le fait que la réglementation édictée par Minsk autorise chaque habitant du Bélarus à importer pour son usage personnel jusqu'à 25kg de produits étrangers sans payer de droits de douane, dans la limite d'une valeur n'excédant pas 500€.

Sources : *Zerkalo, MOST.*

date créée

19/10/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre